

**UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE
(UEMOA)**

AVIS DE RECRUTEMENT

N° 014/2025/DSAF/DRH

La Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ayant son siège à Ouagadougou, procédera au recrutement d'un Professionnel chargé de l'Enseignement Supérieur pour les services de la Commission.

I. Conditions générales du recrutement

1. Dossier de candidature

Chaque dossier de candidature doit comporter :

- une demande signée du candidat indiquant clairement l'emploi pour lequel il postule ;
- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae auquel sont annexées les attestations des expériences acquises (certificats de travail, attestations) ;
- une copie certifiée conforme du ou des diplômes.

2. Nationalité

Les candidats doivent être ressortissants de l'un des Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), à savoir le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

3. Dépôt et date de clôture des candidatures

Le dossier de candidature, qui doit être déposé sous pli fermé, portera :

a) au recto, la référence de l'emploi ;

b) au verso, les nom et prénoms du candidat.

et doit être déposé à la Commission de l'UEMOA ou adressé, **par voie postale**, à :

**MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA
COMMISSION DE L'UEMOA
380, Avenue du Professeur Joseph KI-
ZERBO
01 B.P. 543
OUAGADOUGOU 01
Burkina Faso**

Préciser dans l'objet la référence du poste.

« N° ECS/01-2025/DDH/DESFRP/DESR ».

Les candidatures reçues après la date limite ou envoyées à toute autre adresse ou sans la référence du poste vacant, seront rejetées.

Date limite de dépôt des candidatures :

12 décembre 2025

II. Procédure de recrutement

Le recrutement se déroulera en deux (02) étapes :

- une phase de présélection sur dossier ;
- une phase de sélection en deux étapes :
 - un test écrit, et ;
 - un entretien oral.

La sélection sera faite parmi les candidats présélectionnés.

Avant tout engagement, le candidat retenu devra fournir :

- un extrait d'acte de naissance ou tout document en tenant lieu ;
- un certificat de nationalité (original ou copie légalisée) ;
- un extrait du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;

- un certificat médical d'aptitude délivré par un médecin agréé.
- a) **Les candidats ayant adressé un dossier de candidature à la Commission de l'UEMOA avant la publication du présent avis sont invités à soumettre un nouveau dossier satisfaisant aux conditions ci-dessus.**

Aucun dossier ne sera retourné.

- b) Seuls les candidats retenus à la phase de présélection seront saisis de la suite réservée à leur demande.

Cet avis de recrutement est disponible sur le site internet de la Commission de l'UEMOA : www.uemoa.int.

Emploi :

« N° ECS/01-2025/DDH/DESRFP/DESR »

Professionnel chargé de l'Enseignement Supérieur.

III. TACHES ET RESPONSABILITES

Le Professionnel chargé de l'Enseignement Supérieur travaillera sous la supervision du Directeur de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de la Formation Professionnelle.

De façon spécifique, il/elle aura pour missions de :

- contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre et au suivi des actions communautaires en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation ;
- formuler des propositions d'activités concourant à l'atteinte des objectifs de la Division de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- mettre en œuvre les activités programmées par la division ;
- gérer les programmes de mobilités (étudiants, enseignants...)

- élaborer des notes techniques et des bases de données statistiques sur les indicateurs relatifs à l'enseignement supérieur et à la recherche dans l'espace communautaire ;
- préparer les dossiers de la Direction de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation professionnelle (TDR études, notes techniques, correspondances, présentations, préparation administrative des réunions, ateliers, études, missions) ;
- appuyer la mise en place d'un système d'information sur l'enseignement supérieur et la recherche ;
- appuyer la réalisation d'études sur l'impact économique des programmes et projets communautaires d'ESRFP ainsi qu'à l'analyse des stratégies suggérées ;
- appuyer la conception et la mise en œuvre des activités de recherche ;
- traiter et suivre des dossiers relatifs à ce volet de l'intégration au sein de l'Union ;
- suivre les activités et missions confiées aux consultants
- animer le volet ESR dans l'Union sur le site intranet ;
- préparer les bilans de la mise en œuvre des activités de la Division ;
- participer aux réunions et activités organisées par le Cabinet du DDH.

IV. QUALIFICATIONS

1. Diplômes exigés

Le Professionnel chargé de l'Enseignement Supérieur devra être titulaire d'un diplôme de BAC+4 au minimum en sciences de l'éducation, en sociologie de l'éducation, en économie de l'éducation, ou en philosophie de l'éducation.

2. Formations

Formation en élaboration, planification, suivi et évaluation des projets et programmes dans le domaine de l'enseignement supérieur.

✓



V. EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

1. Expériences générales

Avoir au moins cinq (5) ans à un poste d'expert ou équivalent spécialisé dans le pilotage de projets stratégiques liés à l'enseignement supérieur, et/ou dans la recherche au sein d'administrations publiques, d'organisations régionales ou internationales, ou d'institutions académiques.

2. Expériences spécifiques requises

- Disposer de connaissances et de compétences avérées dans le domaine de l'enseignement supérieur.
- Avoir une bonne connaissance des partenaires intervenant dans le domaine de l'enseignement supérieur en Afrique de l'Ouest.
- Maîtriser les outils modernes de gestion des projets et programmes, notamment en planification, suivi et évaluation.
- Connaître les textes communautaires et internationaux pertinents en matière d'enseignement supérieur.

3. Age limite

Le Professionnel chargé de l'Enseignement Supérieur devra être âgé de 45 ans au plus au 31 décembre 2025.

VI. CLASSIFICATION PROFESSIONNELLE

Le Professionnel chargé de l'Enseignement Supérieur est classé au grade P de la grille des salaires du personnel de l'UEMOA.

VII. DUREE DU CONTRAT

L'engagement du Professionnel chargé de l'Enseignement Supérieur est à durée indéterminée à l'issue d'une période probatoire de douze (12) mois.

Ouagadougou, le **24 NOV 2025**

Le Commissaire chargé de l'intérim



Jonas GBIAN